

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents **En**
au CA **exercice**
93 **93**

PRESENTS 69
POUVOIRS Suppléants 1
POUVOIRS Titulaires 11
ABSENTS 12

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026

Date de la Convocation

9 JUIN 2026

Date d’Affichage

9 JUIN 2026

L’an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Emmanuel KESSLER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Joëlle BERTHOMIEU à Marie MONTELS, Henri BES à Benjamin VERDEIL, Michel CARIVEN à Jean-Brice TERZIEFF, Jennifer CHEVALIER à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Guillaume GAIRIN à Pascale PUIBASSET, Xavier GAY à Marie GRANEL, Jean-Claude LABORIE à Lara TRAGAN, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN, Philippe RETHORE à Martine TERRIER, Paul SALVADOR à Christophe GOURMANEL, Mickaël VEIGA DIAS COELHO à Claire BATAILLER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Jean-Luc BASTIE, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Daniel BREIL, Thomas DOMENECH, Lucie DUCOS, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Patrice LAPEYRE, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien FENESTRE

N°156_2026

ACTES : 8.2.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 11- Mise à jour des règlements de fonctionnement des crèches communautaires Les Dadou's, Arc en Ciel, Les P'tits Lis'Loups, La Rose des Vents, Enfant Phare, Les Calinous, Les Grapillous

Exposé des motifs

La réforme "NORMA" (Norme d'Accueil) relative à la réglementation d'accueil du jeune enfant et des assistants maternels a engendré la mise à jour des projets d'établissement des crèches en juillet 2022 suivi d'une mise à jour en décembre 2023.

Des nouvelles recommandations de la CAF et du service PMI du Département mais aussi l'extension de l'agrément de la crèche Arc en ciel conduisent à apporter des nouvelles modifications aux règlements de fonctionnement des crèches communautaires.

Les modifications du règlement de fonctionnement portent particulièrement sur :

- . Les modalités d'organisation de la continuité de direction
- . Les modalités d'enregistrement des heures d'accueil des enfants
- . Les modalités sur la facturation et particulièrement les déductions
- . La modification de l'annexe sur les maladies à non-admission
- . La suppression de l'annexe sur le barème des participations familiales de la CNAF
- . La modification de l'agrément de la crèche Arc en Ciel à Rabastens.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment leur article 6.2.4 compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 30 décembre 2023 approuvant la mise à jour du projet d'accueil et des règlements de fonctionnement des crèches communautaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **adopte** les règlements de fonctionnement des crèches communautaires tels qu'annexés pour les structures suivantes : Les Dadou's, Arc en Ciel Les P'tits Lis'Loups, La Rose des Vents, Enfant Phare, Les Calinous, Les Grapillous ;

- **autorise** le Président à prendre toute mesure qui sera nécessaire pour l'exécution de la présente décision, et à signer tout document afférent.

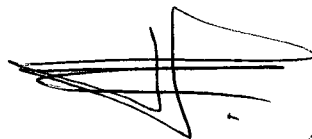
Vote Pour : 81
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **26 JUIN 2026**

- publication - mise en ligne
Le **26 JUIN 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait le jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Fabien FENESTRE



Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.